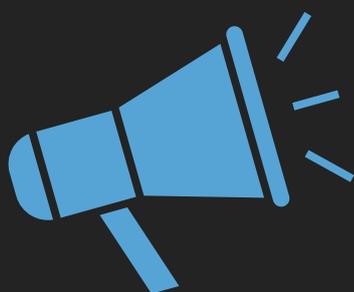


# PLAN JEUNESSE



---

LES PROPOSITIONS DU  
FORUM FRANÇAIS DE LA  
JEUNESSE (FFJ)



JUILLET 2020

# Sommaire

## Propos liminaires

Des chiffres clés

## Première partie : des mesures pour lutter contre la précarité des jeunes et traiter l'urgence

Renouveler l'aide exceptionnelle pour les jeunes de 18 à 25 ans	<a href="#">8</a>
Accompagner et soutenir les jeunes majeur·e·s	<a href="#">8</a>
Ouvrir le RSA au moins de 25 ans	<a href="#">9</a>
Intégrer les 18-25 ans dans la future réforme du RUA	<a href="#">9</a>

## Seconde partie : faciliter l'accès à l'emploi des jeunes

Quelques données chiffrées	<a href="#">11</a>
Pour un droit à l'accompagnement renforcé des jeunes de moins de 25 ans	<a href="#">12</a>
Renforcer les dispositifs existants et notamment le PACEA	<a href="#">13</a>
Monter en puissance sur la Garantie jeunes	<a href="#">14</a>
Ouvrir le Parcours emploi compétences (PEC) aux jeunes	<a href="#">15</a>
Stages & auto-entrepreneuriat	<a href="#">15</a>
Repenser le système d'assurance chômage pour les jeunes	<a href="#">16</a>

## Troisième partie : des actes à destination des élèves et des étudiant·e·s

Un grand plan à destination des étudiant·e·s	<a href="#">17</a>
Lutter contre le décrochage scolaire	<a href="#">17</a>

## Quatrième partie : soutenir l'engagement des jeunes

Sanctuariser le service civique	<a href="#">19</a>
Apporter un soutien financier aux associations	<a href="#">20</a>

## Bibliographie

# Propos liminaires

En décembre 2018, Gabriel Attal, alors secrétaire d'État à la jeunesse, annonçait devant les membres du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) sa volonté de mettre en place un comité interministériel de la jeunesse, pour **“placer la jeunesse au cœur des problématiques actuelles de société”**. Un an plus tard, à l'occasion d'une allocution le Président de la République Emmanuel Macron déclarait à Amiens que [la France n'a] “pas de politique à avoir pour la jeunesse. On doit simplement essayer de faire le maximum pour que la jeunesse puisse choisir son avenir”. **Au sortir du confinement, les jeunes rêvent en effet de pouvoir choisir leur avenir et attendent des mesures fortes de l'exécutif. La jeunesse n'est-elle pas une grande cause nationale ?**

Est-il nécessaire de rappeler que la jeunesse se caractérise par cette période progressive vers l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle ? Pourtant en France, en 2020, les politiques publiques n'y sont toujours pas adaptées : millefeuilles de dispositifs, multiplication des critères d'âges, faiblesse de la représentation des jeunes dans les instances de décision... **Les jeunes sont pourtant les premières victimes de la conjoncture économique et sociale** : le taux de chômage des moins de 25 ans s'établit en France à 21.2% de la population active<sup>1</sup> (soit plus de 600 000 personnes) et un jeune sur cinq vit sous le seuil de pauvreté<sup>2</sup>.

L'émergence de la **crise du Coronavirus** a contribué à déstabiliser le fonctionnement du marché du travail en France et en Europe et a eu un impact d'ordre social et économique sur les ménages.

Déjà victimes d'un fossé social et en marge du marché du travail (difficulté d'insertion, travail précaire, faible rémunération...), **les jeunes font partis des populations les plus touchées par les conséquences de la crise sanitaire mondiale**. Aussi il convient de mettre en place, autant en France qu'à l'échelon européen, des mesures conjoncturelles (capable de pallier les effets directs de la crise) et structurelles (pour résoudre les problématiques propres à la jeunesse).

L'enquête Coconel « Logement, travail, voisinage et conditions de vie : ce que le confinement a changé pour les Français », montre que quel que soit l'indicateur retenu (logement, conditions de vie, revenus, emploi), **la situation des jeunes s'est massivement dégradée pendant le confinement** et ce, plus fortement que pour les autres tranches d'âge.

---

1 [Eurostat, novembre 2019](#)

2 En 2017, 20 % des 18-29 ans, soit près de 1,7 million de jeunes, ont un niveau de vie mensuel inférieur à 1 041 euros contre 14 % des personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante (Fiche repères INJEP “Jeunes pauvres : quelles mesures et définitions ?”, janvier 2020)

Alors que “la pandémie constitue aussi aujourd’hui une crise sociale majeure qui fait courir un grand risque sur l’avenir des jeunes et accentue les inégalités entre générations”<sup>1</sup>, le **Forum Français de la Jeunesse (FFJ)**, porte-parole en France des organisations animées et gérées par des jeunes de moins de 30 ans, **souhaite apporter sa contribution au débat et livrer une boîte à propositions au service des jeunes.**

La philosophie de cette contribution vise à apporter des solutions pour les pouvoirs publics, activables à court, moyen et long terme. Il nous semble important de préciser que l’articulation entre ces mesures serait de nature à la tenue d’un **Comité interministériel de la jeunesse (CIJ)**, moment politique propice à articuler une réponse interministérielle et transversale pour les jeunes. Alors que la crise économique et sociale ne fait que démarrer, le FFJ craint en effet une **multiplication des dispositifs à l’attention des jeunes.**

**Le FFJ appelle le nouveau Gouvernement à clarifier ses intentions pour la jeunesse et sur la manière dont il compte mettre en œuvre une politique ambitieuse, transversale et interministérielle qui réponde aux besoins de tous les jeunes** car les sujets qui les touchent sont divers : emploi, engagement et citoyenneté, scolarité et formation, accès à l’autonomie réelle, culture...

**Au regard du contexte économique et social, il est urgent de fixer une stratégie claire pour les moins de 30 ans !** En cette période de crise sanitaire, économique et sociale, il faut co-construire avec les jeunes et la société civile organisée les politiques publiques qui les concernent.

---

<sup>1</sup> [Conclusions de l’enquête Coconel](#)

## Des chiffres clés

**38%** des jeunes travaillent avec un contrat précaire (CDD, auto-entrepreneur...) ou sans contrat de travail<sup>1</sup>.

**Plus de 50% des jeunes** sont inquiet·e·s à propos de leur santé mentale<sup>2</sup>.

**44%** des 18-24 ans se senti·e·s isolé·e·s pendant le confinement, contre **24 %** en temps normal.

**+ 700 000** C'est le nombre de jeunes en France qui vont rentrer sur le marché du travail dans les prochains mois.

**21.2%** C'est le taux de chômage des moins de 25 ans en France en mai 2020<sup>3</sup>.

**1 jeune sur 6** a arrêté de travailler depuis le début de la crise<sup>4</sup> et **38%** d'entre eux·elles éclarent avoir subi une baisse de revenus.

1 D'après l'[enquête Coconel](#), précédemment citée

2 D'après un sondage réalisé par l'OCDE

3 D'après [Eurostat](#), mai 2020

4 D'après [une étude de l'Organisation internationale du travail](#) (OIT)

# Première partie : des mesures pour lutter contre la précarité des jeunes et traiter l'urgence

**La crise économique et sociale qui débute rend impératif le besoin d'aller plus vite et de mettre rapidement en place un mécanisme ambitieux d'accès des jeunes à des ressources et un parcours d'accompagnement.** Les jeunes sont en effet encore plus que l'ensemble de la population déjà victimes de la crise du marché du travail. **Si aucune solution de solidarité nouvelle et massive n'est élaborée rapidement, ce sont des centaines de milliers de jeunes, diplômés comme peu ou pas qualifiés, qui vont se trouver sans ressources** et livrés à eux-mêmes, ou, quand ils en ont, à leur soutien familial – qui risque lui-même d'être fragilisé considérablement pour une partie non négligeable de la population. L'impact sur leurs conditions de vie, capacités d'insertion et sur la cohésion nationale et le sentiment de solidarité intergénérationnelle serait extrêmement fort.

## *À très court-terme : renouveler l'aide exceptionnelle pour les jeunes de 18 à 25 ans*

Si l'aide exceptionnelle de 200 euros versée au mois de juin 2020 a permis à des centaines de milliers de jeunes de respirer financièrement, elle n'était que ponctuelle et son montant largement inférieur au niveau du RSA. **Il est donc nécessaire d'aller plus loin** en :

- Revalorisant le montant de l'aide pour la porter au même niveau que le RSA ;
- Reconduisant cette aide durant tout l'été 2020 (de juillet à septembre), pour aider les jeunes privé·e·s d'emplois saisonniers, les étudiant·e·s qui cherchent un travail ;
- Tendant à l'automatisation de son versement ;
- Étendant son périmètre pour que cette aide bénéficie à celles et ceux qui en ont le plus besoin (jeunes décohabitant·e·s, jeunes sortants de prison, jeunes en rupture de parcours et ne touchant pas les APL...).

## *Accompagner et soutenir les jeunes majeur·e·s*



Le **FFJ**, membre de [“Cause majeur !”](#), souhaite également alerter le Gouvernement sur la situation si particulière des jeunes étant ou ayant été suivi·e·s par l'**Aide sociale à l'enfance** (ASE) ou la **Protection judiciaire de la jeunesse** (PJJ). Au-delà des difficultés financières qui touchent de nombreux jeunes, **ces derniers ne bénéficient pas forcément des relais, tant affectifs, sociaux que financiers, si nécessaires en temps de crise.**

L'interdiction de mettre fin à l'accompagnement des jeunes majeurs, mis en place par le Gouvernement pendant toute la durée d'état d'urgence sanitaire, s'est achevé brutalement le 10 juillet 2020. Si des mises à la rue ont pu être évitées jusqu'alors, **le FFJ craint que de nombreux jeunes se retrouvent sans solution**. Pour mémoire, plus d'un quart des SDF a eu un parcours en protection de l'enfance.

**Nous saluons le vote, le 8 juillet 2020, d'un amendement au projet de loi de finances rectificatif n°3, débloquant 50 millions d'euros pour mieux accompagner et soutenir les jeunes majeur·e·s.**

**Il faut maintenant aller plus loin et donner une réalité à la promesse présidentielle de septembre 2018 de « zéro sortie sèche » de l'ASE ou de la PJJ.**

## **À l'horizon fin 2020 - début 2021 : ouvrir le RSA au moins de 25 ans ou un droit ouvert du même montant**

**Nous demandons au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour permettre aux jeunes de moins de 25 ans d'accéder dans les meilleurs délais à des ressources, par l'ouverture du Revenu de Solidarité Active (RSA).** Revendication historique du FFJ, il s'agit de mettre fin à cette anomalie française<sup>1</sup> qui prive les 18-25 ans des bénéficiaires de la solidarité nationale. **Nous demandons à ce que les jeunes puissent en bénéficier dès 18 ans, au même titre que leurs aîné·e·s.**

Les débats actuels portent surtout sur le coût d'une telle mesure. Pour le FFJ, il convient aussi de prendre en compte les effets vertueux qu'une telle mesure aurait sur la croissance et le pouvoir d'achat des jeunes. Il convient de rappeler les coûts évités qu'engendrerait une telle mesure pour l'économie française. **Cette mesure permettrait de donner un message fort à destination de la jeunesse et répond en partie au besoin d'autonomie des jeunes.**

## **À l'horizon 2022 : intégrer les 18-25 ans dans la future réforme du RUA**

L'ampleur du phénomène de pauvreté et de chômage des jeunes et son impact sur leurs trajectoires sociales futures est bien documentée depuis de longues années. Elle n'a toutefois toujours pas trouvé de réponse structurelle, les gouvernements n'ayant mis en place depuis près de 40 ans que des réponses parcellaires et très segmentées par type de problématiques ou statuts des jeunes. Le gouvernement l'a d'ailleurs reconnu en faisant de l'accès des jeunes au futur **Revenu Universel d'Activité (RUA)** un enjeu majeur.

---

<sup>1</sup> En Europe, seuls la France et le Luxembourg excluent les jeunes de moins de 25 ans du bénéfice du revenu minimum garanti pour leur propre compte

Le président de la République a annoncé le 13 septembre 2018 la création d'un RUA, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. La création d'un RUA est souhaité par l'appareil de l'État pour opérer à une simplification administrative.

Dans le cadre de la concertation institutionnelle autour du RUA lancée en juillet 2019 (à l'arrêt depuis le début de la crise du Covid-19), le FFJ a défendu depuis plusieurs principes :

***Une ouverture du RUA aux 18-25 ans mais sous certaines conditions :***

- Une représentation de la jeunesse dans la gouvernance du RUA ;
- Un RUA synonyme d'une hausse du niveau de vie des jeunes ;
- Un maintien de l'accompagnement personnalisé dès que nécessaire.

***Une réforme qui ne peut se faire à budget constant*** et devra mobiliser des moyens supplémentaires du côté de l'État.

**Le FFJ souhaite que les travaux de cette concertation redémarrent au plus vite** et soit accompagné d'un portage politique fort afin de **construire la protection sociale du 21<sup>è</sup> siècle**, inclusive pour les jeunes et à même de réduire la pauvreté et les inégalités intergénérationnelles.

**Le RSA jeunes et le RUA doivent tous deux être accompagnés par des mesures de soutien et d'accompagnement, pour penser ces aides comme une réelle intention d'autonomisation de la jeunesse.**

# Seconde partie : faciliter l'accès à l'emploi des jeunes

## Quelques données chiffrées

- Pour le mois d'avril 2020, l'APEC constate une chute de 69% des offres d'emploi destinées aux jeunes diplômé.e.s ;
- En avril 2020, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité (catégorie A) s'est accru dans des proportions sidérantes : + 843 000 par rapport au mois précédent, sur l'ensemble du territoire (outre-mer compris, sauf Mayotte), d'après les données publiées par Pôle emploi et par la Dares ;
- En 2019, Eurostat considère que 13% des jeunes français.e.s âgés de 15 à 29 ans sont NEET (jeunes sans formation, ni diplôme, ni travail), ce qui correspondrait environ à 1,5 millions de jeunes. Une analyse menée par l'INJEP, publiée en janvier 2020, met également en évidence de **fortes disparités au sein de cette catégorie** avec comme corollaire des niveaux de vie très différents. Cette étude confirme qu'**être NEET ne signifie pas nécessairement être éloigné durablement de l'emploi**, comme le montre le graphique ci-dessous :



### Les autres NEET

Ce groupe très hétérogène inclut les plus vulnérables, les plus privilégiés et suivent des voies alternatives (carrière artistique par exemple)



### Chômeurs de courte durée

Chômeurs à la recherche d'un emploi, sont au chômage depuis moins d'un an et sont modérément vulnérables



### Chômeurs de longue durée

Chômeur à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an et sont gravement menacés de désengagement et exclusions sociales



### Jeunes souffrants de maladie ou d'handicap

Ne cherchent pas de travail en raison de maladie ou d'handicap



### Les jeunes découragés

Estiment qu'il n'y a pas de perspective d'emploi et ont cessé de rechercher du travail, sont gravement menacés d'exclusion sociale et de désengagement permanent du monde du travail



### Jeunes assumant des responsabilités familiales

Ne peuvent pas travailler parce qu'ils s'occupent d'adultes handicapés ou d'enfants, ou exercent d'autres responsabilités familiales



### Personnes souhaitant travailler

Ont déjà été recrutés ou inscrits dans l'enseignement ou la formation et quitteront prochainement le groupe NEET

## Pour un droit à l'accompagnement renforcé des jeunes de moins de 25 ans<sup>1</sup>

Nous demandons l'ouverture du RSA à 18 ans tout en améliorant significativement la qualité de l'offre d'accompagnement des allocataires du RSA en nous appuyant sur les mesures déjà prévues par la [Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté](#) mais qu'il convient d'accélérer et en revalorisant le montant du RSA (à hauteur de 50% du revenu médian). Ainsi les jeunes, comme toute personne en situation de précarité, bénéficieraient d'une politique d'insertion renforcée.



Voici les grands principes de ce **droit à l'accompagnement** que le FFJ appelle de ses vœux :

- Il doit être structurellement à la hauteur des besoins quantitatifs : la crise va s'inscrire dans un temps long et toucher des populations larges, allant au-delà des jeunes aujourd'hui repérés comme NEET. Concevoir un dispositif contingenté, ciblé sur un profil très précis de jeunes et déterminé par un nombre maximum d'entrées en parcours, ou ne faire que renforcer les dispositifs de ce type déjà existants (comme la Garantie jeunes) serait une erreur qui nous assurerait de laisser de côté de nombreux jeunes. **Il faut créer un droit ouvert, garantissant à tout-e jeune de pouvoir en bénéficier ;**
- **Il doit éviter toute rupture de parcours et abandon de jeunes sans solution** : la crise va durer et personne ne sait quand le marché du travail retrouvera une réelle dynamique, inclusive pour tous et toutes, dont les jeunes. Dans ce contexte, une réponse limitée dans le temps, avec un parcours d'une durée prédéterminée, ne pourra qu'aboutir à des sorties massives sans solution, ramenant les jeunes vers le chômage et obligeant à tout reprendre à zéro, dans un gâchis de temps, d'énergie et de ressources publiques. **Ce droit doit donc s'exercer sans limite de durée, jusqu'à l'âge de 25 ans ;**
- **Il doit coupler allocation et accompagnement**, pour soutenir les jeunes monétairement mais aussi socialement et professionnellement, pour renforcer leurs chances d'insertion durable. **Cette solution doit donc être autant un droit aux ressources qu'à l'accompagnement**, afin de ne pas laisser de jeunes sans appui, et **cet accompagnement doit être dûment financé ;**

<sup>1</sup> Proposition du collectif Alerte et de la plateforme "[Pour un Big bang des politiques jeunesse](#)" (dont fait partie le FFJ), à laquelle le FFJ souscrit.

- **Il est nécessaire que tous les jeunes éligibles accèdent facilement à ce droit.** Cela implique de pouvoir aller au plus près des jeunes, là où ils sont. Cela implique également que les modalités d'accompagnement soient adaptées, aux profils et besoins des jeunes, afin qu'il s'agisse d'un **droit réel** et que personne n'en soit exclu – et donc ne soit exclu par conséquence des ressources associés. **Il est capital, au moins dans un premier temps, de mobiliser largement une pluralité d'acteurs pour être rapidement en capacité de délivrer ce droit**, tout en veillant à la coordination d'ensemble des acteurs et à la cohérence de ce droit avec le futur **Service public de l'insertion** ;
- **Cette solution doit être la moins stigmatisante possible pour les jeunes**, afin de lutter contre le non recours mais également contre le sentiment de ne pas être traité comme un-e citoyen-ne à part entière en raison de son âge. Le montant de l'allocation doit être du même niveau que pour tout citoyen, c'est-à-dire du montant du RSA.

## Renforcer les dispositifs existants et notamment le PACEA

La loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels refonde le droit à l'accompagnement des jeunes à travers **le parcours contractuel d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)** dont la Garantie jeune constitue une modalité spécifique.

Le PACEA **vis** à **mettre fin à l'empilement des dispositifs et à repenser l'offre de service dans sa globalité afin de centrer l'action des missions locales sur la construction des parcours des jeunes, selon leurs besoins**. Il peut mobiliser, avec une plus ou moins grande intensité, différentes modalités d'accompagnement : accompagnement collectif, individuel, mise en situation professionnelle, accompagnement par un partenaire (Établissement pour l'insertion dans l'emploi – EPIDE – , École de la deuxième chance, Service militaire volontaire, Service militaire adapté), période de formation professionnelle et toute action de nature à lever les freins périphériques à l'emploi ou à développer une expérience citoyenne (service civique, parrainage,...).

**Le PACEA est une démarche d'accompagnement des jeunes pouvant durer jusqu'à 24 mois.** En amont, le jeune bénéficie d'un diagnostic, qui va confirmer son inscription dans le PACEA ou qui va l'orienter vers une autre solution d'accompagnement. **Près de 339 000 jeunes sont entrés en PACEA durant l'année 2019.**



**Le FFJ, au sein de la plateforme "Pour un Big Bang des politiques de jeunesse" souhaite que le Gouvernement abonde fortement le PACEA, tout en élargissant le spectre des bénéficiaires et en l'assortissant d'une allocation financière proche de 500 euros par mois.**

# Monter en puissance sur la Garantie jeunes pour qu'elle s'adresse à tous les NEET et pas uniquement aux jeunes les plus éloigné·e·s de l'emploi

La Garantie jeunes qui est une phase spécifique, la plus intensive, du PACEA s'adresse à « tous les jeunes ni emploi, ni en études, ni en formation (NEET) en situation de précarité qui respectent les engagements formalisés dans leur parcours contractualisé ».

La Garantie jeunes est un accompagnement collectif de quatre à six semaines (avec atelier CV, simulation d'entretien d'embauche, etc.) suivi d'un accompagnement individuel. Il a pour objectif de permettre aux jeunes de multiplier rapidement des expériences de travail (stage, intérim, CDD) afin d'assurer leur insertion professionnelle et sociale. L'allocation versée aux jeunes, d'un montant maximum de 497 euros au 1er avril 2020, permet de sécuriser financièrement leurs parcours.



Entre octobre 2013 et avril 2020, 391 000 jeunes NEET ont bénéficié de la Garantie jeunes. En 2020, la Garantie jeunes s'inscrit dans la cadre du [Plan d'investissement dans les compétences](#) (PIC) avec une cible de **100 000 jeunes bénéficiaires par an jusqu'en 2022**.

Le FFJ souhaite que l'État généralise réellement la Garantie jeunes. Différentes évaluations successives ont montré que cet accompagnement spécifique et ciblé permet une insertion durable vers l'emploi ainsi qu'une baisse de la précarité chez les plus démunis·e·s. Dans le détail, le FFJ propose :

- **De décupler les moyens financiers dédiés à la Garantie Jeune en France**, en maintenant a minima le financement de 1 600€ attribué par jeune et par an aux Missions locales. **Le FFJ souscrit à la proposition de l'UNML de demander une augmentation de 70 millions d'euros de l'enveloppe dédiée à la Garantie jeunes, dès 2020 ;**
- **D'étendre de 25 à 30 ans l'âge limite pour bénéficier de la Garantie jeunes.** Cela permettrait de toucher également les jeunes diplômé·e·s ;
- De se rapprocher de l'esprit originel de la Garantie jeunes : **aucun·e jeune en France sans solution** (formation, emploi...) **pendant plus de 4 mois ;**
- Surtout, la **Garantie jeunes doit s'exercer sans limite de durée**, jusqu'à l'insertion du jeune dans l'emploi stable, une entrée en formation ou un retour vers la scolarité.

## Ouvrir le Parcours emploi compétences (PEC) aux jeunes

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences (PEC) dont la mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement. Malheureusement, la [circulaire DGEFP du 11 janvier 2018](#) prévoit que “pour les jeunes, la priorité doit être donnée à leur orientation vers les solutions de formation longue, d’alternance ou vers les mesures qui leur sont spécifiquement dédiées”, **ce qui exclut de facto une grande partie des jeunes.**



Dans la droite lignée du [Conseil d’orientation des politiques de jeunesse](#) (COJ), le FFJ propose de mettre fin à cette anomalie et de créer **200 000 Parcours Emploi Compétences, prioritairement dans le secteur associatif, pour les 18-30 ans, d’ici à l’été 2021.**

## Stages & auto-entrepreneuriat

Des centaines de milliers de jeunes effectuent chaque année des stages dans le cadre de leurs études. Afin de sécuriser ces stages, le FFJ propose :

- Une **augmentation de la gratification légale de stage**, actuellement portée à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (soit 3,90 € par heure de stage au 1er juillet 2020) ;
- **De payer les stages dès le premier jour**, et non plus si la durée du stage est supérieure à 2 mois consécutifs comme c’est le cas actuellement ;
- D’instaurer une **obligation légale pour les entreprises de respecter les engagements** quant aux missions comprises dans les conventions de stage.

Les jeunes sont aussi les premiers et premières concernés par les emplois dits “ubérisés”, gérés par les grandes plateformes qui font appel à eux-elles en tant qu’auto-entrepreneur·e·s. Bon nombre de jeunes sont également à leur compte en début de carrière. Alors qu’ils et elles seront moins bien protégé·e·s que leurs pairs en CDD/CDI, le FFJ propose :

- **D’allonger pour les jeunes de moins 30 ans les exonérations totales ou partielles de charges sociales (ACRE) au-delà de la 1ère année ;**
- De **donner davantage de moyens à l’URSSAF** pour effectuer des contrôles sur place auprès des entreprises qui ont massivement recours à l’auto-entrepreneuriat, afin de lutter contre les éventuelles dérives.

## Repenser le système d'assurance chômage pour les jeunes

**Depuis novembre 2019, il faut avoir travaillé six mois sur les 24 derniers pour bénéficier des allocations chômage, au lieu de quatre mois sur 28 auparavant.** De même, le principe de rechargement des droits, créé par les partenaires sociaux en 2014, a été durci : il faut avoir travaillé six mois au lieu d'un pendant sa période de chômage pour voir son indemnisation prolongée d'autant.

En durcissant les conditions d'entrée dans le régime d'allocation, la **réforme touche de manière particulière les jeunes plus souvent exposés à des périodes de chômage constitutives de leur entrée dans la vie active.** Aussi, une étude d'impact de l'UNEDIC montre que 32 % des moins de 25 ans sont impactés par la mesure. Un deuxième volet de cette réforme de l'assurance chômage doit entrer en vigueur à partir de septembre 2020.

**Le FFJ demande le retrait de cette réforme de l'assurance chômage.** Une renégociation de cette réforme est nécessaire à l'aune de la crise économique et sociale actuelle.

# Troisième partie : des actes à destination des élèves et des étudiant·e·s

## Un grand plan à destination des étudiant·e·s

**Les étudiant·e·s ont connu une année 2019-2020 particulièrement difficile, marquée par les grèves et la crise de la Covid-19.** Les inégalités dans l'accès et la maîtrise de l'outil numérique ont été réelles pendant la durée du confinement, et contrairement aux écoles et collèges, aucun retour à l'université en présentiel n'a été organisé après le 11 mai. Le FFJ et ses organisations membres ont de grandes craintes pour la rentrée scolaire qui s'annonce. **L'accès à l'enseignement supérieur comme un vecteur d'ascension sociale doit être au cœur de la réponse du Gouvernement face à la crise actuelle.** Afin de donner aux étudiant·e·s les moyens de réussir, le FFJ propose de :

- Revaloriser le montant des bourses et de les "linéariser" pour éviter les effets d'échelon ;
- Défamilialiser le système de bourse pour accompagner l'ensemble des jeunes vers l'autonomie ;
- Développer le suivi individualisé des étudiant·e·s ;
- Investir dans le réseau des œuvres (CNOUS, CROUS) pour lui permettre de remplir correctement ses missions auprès des étudiant·e·s.

## Lutter contre le décrochage scolaire

L'école laisse de nombreux jeunes sur le bord de la route. Chaque année, un peu moins de 100 000 jeunes<sup>1</sup> sortent du système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle, de type certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou brevet d'études professionnelles (BEP). Pour le FFJ, **il faut s'assurer en priorité que les élèves ne quittent pas le système scolaire et donc réduire les chances de décrochage ou d'échec scolaire.**

**Pendant le confinement, on sait que des dizaines de milliers de jeunes ont décroché,** pour la plupart des jeunes issu·e·s de milieux modestes, souffrants d'illectronisme et de la fracture numérique. Afin de mieux comprendre cette situation et de la chiffrer concrètement, le FFJ propose de ;

- Mettre en place une **commission d'enquête parlementaire ou une mission d'information sur le sujet des jeunes qui ont décroché pendant le confinement lié au Covid-19.** Une mission est nécessaire tant la réalité des décrocheurs et décrocheuses est méconnue des pouvoirs publics ;

<sup>1</sup> Le nombre de jeunes sortants chaque année sans qualification du système éducatif est passé de 140 000 en 2010 à 110 000 en 2014 et 98 000 en 2016 : [source](#)

- Créer un **observatoire indépendant pour analyser le décrochage scolaire dans le temps** et documenter publiquement les évolutions quantitatives. La société civile organisée manque en effet de données sur la réalité du décrochage scolaire. Des recommandations pourraient également être formulées par un tel observatoire, afin d'introduire en France la notion de **persévérance scolaire**, utilisée au Québec pour décrire toutes les actions mises en oeuvre afin d'empêcher les jeunes de décrocher. Une manière de faire de la **prévention** alors que la réponse française est souvent synonyme de réaction ("raccrochage scolaire", "réinsertion...").

# Quatrième partie : soutenir l'engagement des jeunes

L'engagement des jeunes passe par la capacité que leur laisse notre société à participer, imaginer et réaliser des politiques et projets sur les territoires. Cela nécessite de leur permettre d'accéder aux lieux de décision. **Cette faculté de permettre aux jeunes de participer doit aussi être renforcée en permettant aux associations de les accueillir davantage.**

Alors que le Gouvernement d'Édouard Philippe a supprimé les emplois aidés, que l'on a vu dès 2018 une chute des dons (dûe en partie à la suppression de l'ISF) et que l'on constate une baisse généralisée des financements publics à l'attention du tissu associatif depuis près de 15 ans,

**Le FFJ interpelle le Gouvernement quant aux besoins de soutien et d'accompagnement des associations.** Celles-ci ont été rudement impactées par la crise du Coronavirus et pourtant elles contribuent véritablement à promouvoir et diffuser une culture de l'engagement chez les jeunes.

Les jeunes, et les associations qui les représentent, ont eu recours massivement aux **rencontres numériques** pour continuer à créer du lien en cette période de confinement. **Pendant le confinement, les associations membres du FFJ ont porté différents projets** de solidarité, d'entraide, d'aide aux personnes les plus démunies... **Les jeunes ont montré par leur engagement qu'ils participaient pleinement à la cohésion intergénérationnelle et nationale** (ré-

## *Sanctuariser le Service civique comme un outil pour amener les jeunes les plus éloignés de l'engagement à s'engager au service de l'intérêt général*

Créé en 2010, le Service civique vise à « renforcer la cohésion nationale et favoriser la mixité sociale en offrant la possibilité aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général ». Le FFJ considère que le Service civique est un moyen, parmi tant d'autres, d'amener les jeunes à l'engagement.

Toutefois, l'objectif actuel du Gouvernement, 150 000 jeunes par an en mission de Service civique, est incompatible avec l'enveloppe budgétaire allouée à l'agence du Service civique (508 millions d'euros prévus en loi de finances 2020). Ce qui a conduit l'Agence à réduire la durée moyenne des missions proposées aux jeunes - et les structures à s'adapter.

**Pendant le confinement, ce sont des dizaines de milliers de jeunes volontaires en service civique qui ont choisi de continuer leur mission** - certains·es à distance, d'autres sur le terrain - pour rester en lien avec des personnes âgées, isolées ou vulnérables, maintenir la continuité pédagogique, ou encore proposer des animations culturelles ou sportives à des enfants.



Le 20 avril 2020, **le FFJ demandait** - dans un communiqué de la plateforme "[Pour un Big bang des politiques jeunesse](#)" - **à ce que l'État proroge**, sur la base du volontariat (pour les jeunes mais aussi les structures), **les contrats des jeunes en Service civique de deux mois**, équivalente à la durée du confinement, pour leur **permettre de continuer à toucher des ressources et à s'engager auprès des plus fragiles**.

Une demande qui n'a pas été entendue par les pouvoirs publics puisqu'aucune enveloppe financière n'a été accordée à l'Agence du Service civique, ce qui signifie qu'il revient aux structures de payer le supplément en intégralité en cas de prorogation du contrat.

Dans le cadre du plan de relance à venir, le **FFJ propose de :**

- **Permettre aux associations de proposer des missions de service civique d'une durée de 6 à 9 mois**, en fonction de leur projet pédagogique. Les longues missions (8 mois et plus) sont à privilégier pour amener les jeunes les plus éloigné-e-s de l'engagement à s'engager durablement dans la société ;
- **Revenir aux fondamentaux du Service civique** : amener les jeunes les plus éloigné-e-s de l'engagement à s'investir pour l'intérêt général. Le FFJ ne veut pas d'un service civique "insertion dans l'emploi" (pour les jeunes diplômé-e-s) et émet des réserves quant à l'utilisation dans les prochains mois du Service civique dans le cadre de l'obligation de formation portée pour les jeunes à 18 ans ;
- **Renforcer les moyens de l'Agence du Service civique dédiés au contrôle de la qualité des missions et des offres**. Trop souvent, des offres sont de réels "emplois déguisés" qui ne correspondent pas à l'esprit du Service civique. Avec la crise économique qui s'annonce, on peut craindre que de telles dérives se multiplient.

## *Apporter un soutien financier aux associations, qui se sont révélées indispensables pendant le confinement*



En France, si certaines associations ont pu recevoir des aides via le chômage partiel, les prêts garantis de l'État ou encore le fonds de solidarité : **comment expliquer dès lors que certaines structures de jeunesse et d'éducation populaire sont dans de graves difficultés financières ?**

À titre d'exemple, au Québec, le Secrétariat à la jeunesse a créé le [Fonds Mille et UN pour la jeunesse Covid-19](#), qui vise à offrir un soutien d'urgence aux organismes jeunesse qui subissent des difficultés financières en raison de la Covid-19.

Le FFJ propose, dans la droite lignée du Mouvement associatif, de créer un **“fonds de stabilisation” ouvert aux associations non-employeuses**<sup>1</sup>. Ce fonds de stabilisation doit être mis en place en complémentarité des autres dispositifs, notamment régionaux, pour intervenir en soutien au fonctionnement pour des associations locales, régionales, nationales (y compris les têtes de réseau) devant faire face à une forte diminution de leurs activités et recettes afférentes (hors subventions) ou devant faire face à une baisse de ressources issues de la générosité.

Ce fonds pourrait être porté dans le cadre du **Fonds de Développement pour la Vie Associative** (FDVA), dont la portée structurante et globale, lui confère la légitimité nécessaire pour ce faire.

Par ailleurs, les organisations membres du FFJ sont conscientes qu’elles ne peuvent accueillir tous les jeunes en leur sein. **Dans les quartiers dits “populaires” (QPV) et les territoires isolés, l’État doit continuer à agir en étroite collaboration avec les associations qui sont en lien avec les jeunes les plus démunis**, les plus éloigné·e·s de l’engagement ou encore les jeunes qui subissent des discriminations. Il est donc particulièrement important que l’État mobilise les moyens de l’Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ou du dispositif des Cités éducatives pour renforcer le tissu existant et créer également de nouvelles associations.

---

1 [Reprise d’une proposition du Mouvement associatif](#)

# Bibliographie

- [Rapport "repenser les minima sociaux"](#), Christophe Sirugue, 2016
- [Rapport du Haut Conseil à la famille, à l'enfance et à l'âge](#) (HCFEA), 2016
- [Où va la politique de jeunesse en France ?](#), Tom Chevalier, 2019
- [Enquête flash de la DARES sur les Missions locales](#), 2020
- [Enquête Flash de l'UNML](#), 2020

[Le Forum Français de la Jeunesse](#) (FFJ), créé en 2012, est le porte-parole en France des organisations gérées et animées par des jeunes de moins de 30 ans. Il rassemble des structures très variées : associations, mouvements de jeunesse politiques, syndicats lycéens et étudiants, mutuelles...

## CONTACT :

**Anthony Ikni**  
Délégué général  
06 75 33 94 44

[aikni@forumfrancaisjeunesse.fr](mailto:aikni@forumfrancaisjeunesse.fr)

